



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des
finances publiques de Vaucluse

Sous-Préfecture d'Apt



CHARTE D'ENGAGEMENTS DU NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES

I - Rappel de la démarche lancée en juin 2019 par le ministre de l'action et des comptes publics sur le plan national :

- Le constat d'un maillage et d'un fonctionnement du réseau DGFiP qui n'est plus adapté aux besoins : des petites structures non viables dans la durée, des attentes nouvelles des usagers, des modes de travail qui évoluent, dans un monde de plus en plus numérisé ;
- La mise en œuvre progressive d'un nouveau réseau permettant d'assurer une offre de services nouvelle (présence "au bon moment") en augmentant l'accueil et le conseil de proximité et l'accessibilité des services des Finances publiques, quelle que soit la forme.
 - Réimplanter des services et une capacité de conseil dans les territoires,
 - Dépasser la forme traditionnelle de présence de la DGFiP en étant présent en période utile, de préférence sur rendez-vous, sous des formes variées : présence dans les mairies ou les EPCI, dans les Espaces France Service (EFS), en présentiel et ou en visioconférence.
- Une démarche radicalement nouvelle : une réflexion globale, concertée sur le nouveau réseau qui donne à tous les acteurs la visibilité dont ils étaient jusque-là privés, s'adapte aux usages et aux nouveaux modes de travail, tient compte des publics « fragiles » ;
- Une nouvelle organisation au plus près des territoires portant l'ambition d'augmenter de 30 % au moins le nombre d'accueils de proximité.
 - Dématérialisation des tâches non visibles du public, en concentrant une partie de ces dernières pour gagner en efficience, en qualité et en continuité de service ;
 - Regroupement des fonctions comptables des trésoreries dans des "services de gestion comptables" (SGC) qui continueront d'accueillir du public ;

- Parallèlement, le nombre d'accueils de proximité ("points de contacts") augmente pour couvrir les bassins de vie et cantons, particulièrement en milieu rural, et améliorer les prestations de gestion financière et comptable au bénéfice des collectivités, notamment les plus fragiles.
- Un partenariat renforcé au service des élus locaux : renforcement du conseil par la création d'emplois de cadre dédié, placé au plus près des élus : les conseillers aux décideurs locaux (1 CDL dédié ou partagé, selon les cas, par ressort d'EPCI). Animés par la direction, les conseillers aux décideurs locaux (CDL) travailleront en étroite coordination avec les responsables des SGC et pourront aussi mobiliser plus facilement tout le panel de compétences et d'expertise de la DGFIP (direction, mission régionale ..).

II - La mise en œuvre du "NRP" dans le Vaucluse :

- Une concertation approfondie, une mise en œuvre échelonnée.

- Avec les parlementaires comme avec le Président du Conseil départemental, les Présidents de l'Association des Maires de Vaucluse, les présidents d'EPCI, les maires.
- Une concertation en 2 phases :
Présentation du projet en juin-juillet 2019, puis prise en compte des observations et propositions dans une version qui a fait l'objet d'un deuxième "tour de table" entre septembre et décembre 2019.
- Une mise en œuvre progressive adaptée aux territoires :
 - pas d'opération en 2020 (hors processus de labellisation des Maisons de Services aux Publics (MSAP) et création des Espaces France Services (EFS) ;
 - mise en œuvre d'une 1ère vague en 2021, puis en 2022 et 2023 par blocs cohérents.

- La situation des personnels concernés prise en compte.

- Par la réduction de la part des agents affectés de façon significative par la nouvelle carte territoriale, au moyen de la création d'antennes pérennes ou provisoires et du développement du travail à distance ;
- Par un accompagnement indemnitaire de la mobilité géographique et fonctionnelle, la prise en charge des frais et des garanties de rémunérations favorables ;
- Par l'établissement de règles de gestion des mouvements de personnels qui assurent un certain nombre de garanties et de règles de priorités sécurisantes.

- Une mise en œuvre totalement déconnectée de la problématique des suppressions d'emplois en loi de finances : les suppressions d'emplois à la DGFIP au plan national sur 2020-2023 (contrat d'objectifs et de moyens) sont de 30 % inférieures au rythme annuel observé sur les 10 dernières années (ex : 9 emplois supprimés en 2020 en Vaucluse au lieu de 21 en 2019).

Le nouveau réseau de proximité des Finances publiques sur le périmètre de la communauté territoriale du Sud Luberon (COTELUB), issu de la concertation engagée depuis juin 2019, est le suivant (liste et localisation) :

- Sans préjudice de l'examen d'autres projets France Services, la labellisation envisagée d'ici fin 2021 d'espaces France Services (EFS) issus des Maisons de Services aux Publics portées par la Poste à la Bastide-des-Jourdans et à Cucuron sises sur le territoire de la Communauté Territoriale du Sud Luberon s'inscrit dans la démarche d'accroître l'accessibilité aux services publics pour les habitants de petites communes rurales en apportant un service là où la DDFiP n'est plus présente depuis longtemps ou n'a même jamais été présente, en lien notamment avec les autres services publics présents sur le territoire concerné.

Elle conduira à faire de la DDFiP un opérateur à part entière de France Services au travers :

- D'une part, de l'identification de référents dans les services de la DDFiP (SPL/SIP) qui pourront être contactés par les membres permanents polyvalents des EFS, régulièrement formés par la DDFiP ;
- D'autre part, par l'organisation d'une présence des agents spécialisés de la DDFiP de Vaucluse, soit physique, en privilégiant l'accueil personnalisé sur rendez-vous sur des plages horaires, soit à distance (visio depuis les services de la DDFiP).

Dans ces espaces France Services seront proposés les services qui correspondent aux principales situations pour lesquelles les usagers entrent en contact avec les services des Finances publiques :

- Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales
- Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne
- Être aidé pour déclarer ses revenus
- Gérer son prélèvement à la source
- Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
- Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux)
- Faire une réclamation contentieuse
- Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année
- Payer en ligne (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes)
- Acheter en ligne des timbres fiscaux
- Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement
- Obtenir des informations relatives aux aides sociales et bons de secours
- Obtenir un bordereau de situation
- Obtenir des informations sur la procédure de surendettement

Ces démarches sont réalisées avec l'accord et en présence de l'usager concerné.

Les plages d'accueil par les services spécialisés de la DDFiP seront déterminées en accord avec les élus et feront l'objet d'un relevé pour 2021 et les années suivantes pour adapter au mieux la disponibilité de la DDFiP aux besoins réels de la population en tenant compte notamment des cycles et de l'évolution de la fiscalité d'Etat ou locale.

Dans l'attente de la labellisation, les MSAP existantes constituent des points de contact de la DDFIP de Vaucluse pour les usagers dans les domaines du secteur public local et de la fiscalité des particuliers. L'offre de services s'alignera progressivement sur celle des EFS.

- Dans le cadre du regroupement des activités de gestion comptable des trésoreries, un service de gestion comptable (SGC) sera créé à Pertuis en septembre 2022. De façon à assurer une progressivité de mise en œuvre de la nouvelle organisation et réduire les déplacements des personnels comme des usagers :

Pertuis sera, à partir de janvier 2022, le siège d'une antenne provisoire du Service Impôt des Particuliers (SIP) qui sera créé à Apt au même moment, antenne dont la taille et l'activité évolueront en fonction des départs des personnels (retraite - mutation). Cette antenne sera un point d'accueil des usagers pour l'accueil fiscal.

Dans les mêmes conditions, Apt sera le siège d'une antenne provisoire du SGC de Pertuis.

- Dans le cadre de la réorganisation du secteur public local, un emploi de conseiller aux décideurs locaux (CDL) sera implanté à l'été 2022 à la Tour d'Aigues. Le cadre expert itinérant nommé sur cet emploi aura vocation, en liaison avec le responsable du SGC de Pertuis et avec le soutien de la direction, à apporter aux élus et leurs collaborateurs, de façon régulière ou en réponse à un besoin thématique spécifique, le conseil et l'expertise en matière budgétaire, comptable, financière et fiscale.

- Enfin, les usagers ont la possibilité de régler, depuis mars 2020, auprès de buralistes agréés (2 à ce stade : à Cadenet et la Bastide-des-Jourdans (pm : deux à Pertuis) qui offrent le service d'encaissement en numéraire et par carte bancaire, pour tous les types de produits encaissables dans les centres des finances publiques (impôts, la plupart des amendes, produits des collectivités locales ou établissements publics de santé).

- Il est par ailleurs précisé que sera créée à Apt une antenne pérenne du SIE de Cavaillon d'une douzaine d'emplois.

Liste des implantations des services des finances publiques à l'horizon 2022-2023.

L'implantation « cible » des services des finances publiques est reprise dans la carte figurant en annexe 1.

III – Modalités de gouvernance et d'évaluation de la présence territoriale.

La présente charte entérine jusqu'en 2026 la carte des implantations et de la présence de la DDFIP sur le périmètre territorial de la CC Sud Luberon. Elle ne pourra être modifiée durant cette période qu'avec l'accord des signataires.

A cet égard, le réseau précité fera l'objet d'une analyse qualitative et quantitative annuelle partagée par les signataires. Cette analyse intégrera notamment la fréquentation des accueils de proximité assurés par la DDFIP ainsi que le portefeuille de compétences du conseiller aux décideurs locaux. Sur cette base, des ajustements pourront être apportés.

La mise en œuvre de la présente charte fait l'objet d'un suivi annuel dans le cadre d'un comité de suivi présidé par le directeur départemental des finances publiques et le président de la CC Sud Luberon, associant le représentant du préfet, et quatre maires relevant de la communauté de communes.

Ce comité suit la mise en œuvre de la cartographie cible et examine les données quantitatives et qualitatives en matière d'accueil sur la base d'indicateurs (chiffres de fréquentation des accueils assurés par la DDFiP, des permanences et/ou des rendez-vous proposés par la DDFiP dans le(s) Établissement(s) France services). Il suit les périodicités d'ouverture des lieux d'accueil selon leur fréquentation effective.

Fait à La Tour d'Aigues, le 9 octobre 2020

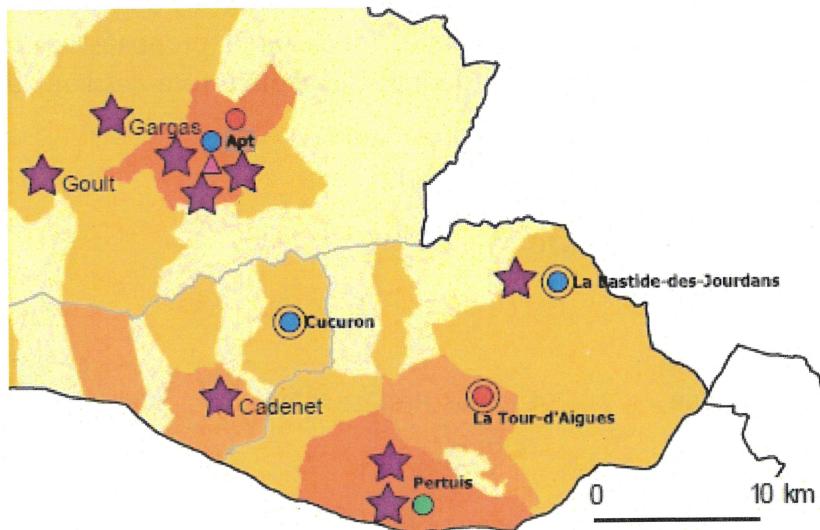
Le Directeur départemental
des Finances publiques de
Vaucluse

La Sous-Préfète d'Apt

Le Président de la
Communauté territoriale du
Sud Luberon

Annexe 1 :

Carte des implantations des services des finances publiques de Vaucluse à l'horizon 2023



Légende carte		Communes d'implantation	
Icône	Libellé		
	Services fiscaux	Antenne provisoire à Pertuis	
		Antenne pérenne APT	
	Accueils de proximité	Espace France Services	Processus de labellisation en cours (échéance décembre 2021)
		MSAP existantes Points de contact	Cucuron La Bastide des Jourdans
	Services de Gestion comptable	Service de gestion comptable	Pertuis
	Conseiller aux Décideurs locaux	1 Cadre DDFIP expert	La Tour d'Aigues
	Paiement de proximité		Cadenet La Bastide des Jourdans (pour mémoire : Pertuis)

Annexe 2 :

Créneaux et plages horaires d'accès aux services pour les usagers

a) Les Services des impôts et les Services de gestion comptable

Service	Commune d'implantation	Jours d'ouverture au public	Plage horaire d'ouverture
SIP d'Apt	Pertuis (antenne provisoire pour la partie recouvrement impôt des particuliers)	Du lundi au vendredi	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30-16h00 avec ou sans rendez-vous. Fermé le mardi et jeudi après midi
SIE de Cavaillon	Apt (antenne pérenne)	Du lundi au vendredi	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30-16h00 uniquement sur rendez-vous. Fermé le mardi et jeudi après midi
SGC de Pertuis	Apt (antenne provisoire)	Du lundi au vendredi	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30-16h00 avec ou sans rendez-vous. Fermé le mardi et jeudi après midi

b) Les MSAP points de contact (labellisation EFS programmée)

Commune d'implantation	Jours d'ouverture au public
Cucuron	Lundi, mardi, vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-16h00 Mercredi : 9h00-12h00 Jeudi : 10h00-12h00 et 13h30-16h00 Samedi : 9h00-12h00
La Bastide-des-Jourdans	Lundi, mardi, vendredi: 9h00-12h00 / 13h30-16h00 Mercredi : 9h00-12h00 Jeudi : 10h00-12h00 et 13h30-16h00

Annexe 3 :

Cartographie des conseillers aux décideurs locaux

Conseiller	Collectivités rattachées	Commune de localisation du bureau	Nom et commune d'implantation du SGC « partenaire »
À désigner en 2022	Communes relevant de la Communauté Territoriale du Sud Luberon	La Tour d'Aigues	SGC Pertuis

* le conseiller pourra passer des demi-journées dans le SGC partenaire, à la direction départementale ou régionale ou en déplacement auprès des collectivités de son portefeuille.

